



Droit de visite et pension alimentaire

Par **licossette**, le **17/01/2008** à **13:36**

je suis dans une situation delicate, en effet, je connais mon ami (je ne suis ni mariee, ni situation maritale) depuis 10 ans, il y a 4 an il est parti avec une otre personne me laissant avec notre fils (qui porte son nom) et du aller o tribunal pour reclamer une pension quil a du donner quan meme car il ne voulais pas prendre davocat, ce fut fait et par la suite il est revenu vivre a la maison tjrs dans la meme situation et avons une fille qui porte mon nom ne la pas declarer civilement, a ce jour je viens de decouvrir a nouvo une infidelité de sa part et a decider de partir et je suis enceinte de lui mais il ne veut aucunement de cette nouvelle paternité et ne veut rien donner. Moi je voudrais faire les choses legalement car lui veut faire un arrangement amiable et surtout oral concernant les enfants cest a dire quil veut bien leur donner quelque chose tout les mois mais pas pour le 3eme et moi je ne veu pas quil emmene mes enfants hors de chez moi, seulement des visites a mon domicile ou des promenades si je suis la, j voudrais donc savoir si je peu faire des demarches dans ce sens sans devoir prendre un avocat ou lui mais quune preuve soit etablie de cet arrangement o cas ou lun de nous decide le contraire dans l'avenirrnje suis vraiment desesperer car je vis encore avec lui et c tres tres dur pour les enfants egalement, ils ne peuvent pas vivre cette situation eternellement surtout que pour mon fils c la 2 eme fois quil vit une separation et il na que 7 ans rnmerci pour vos futurs conseils